

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE portant sur

Réglementation de la circulation brocante

le 23 juin 2024 / rues d'Auchel, des Saules et Margonne

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la brocante organisée par Madame Marie-Céline HUGOT demeurant 352 rue d'Auchel à Isbergues le 23 juin 2024,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux des brocanteurs et des organisateurs seront interdits le dimanche 23 juin 2024 de 6H à 18H dans les rues d'Auchel, des Saules et Margonne

Article 2 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les organisateurs de l'évènement.

<u>Article 3</u>: Les organisateurs seront tenus de prévoir du personnel afin d'assurer la sécurité aux abords et dans la brocante et pour débarrasser les lieux en fin de journée.

<u>Article 4</u>: Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 17 MAI 2024

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 17 MAI 2024